

PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

VI^{ème} CONGRES ORDINAIRE



REPUBLIQUE DU CONGO

Unité – Travail – Progrès

*Tout pour le peuple !
Rien que pour le peuple !*

CHARTRE

DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

Décembre 2025

PRÉAMBULE

Depuis son V^{ème} Congrès extraordinaire tenu du 22 au 29 décembre 2006, le Parti Congolais du Travail (PCT), assumant son histoire, a adopté la social-démocratie comme nouvelle doctrine, en remplacement du marxisme-léninisme.

Depuis lors, la social-démocratie est devenue le socle idéologique de l'action du Parti Congolais du Travail.

Le terme de social-démocratie désigne un courant politique qui se déclare de gauche, réformiste, fondé sur les trois (3) principes suivants : la justice sociale, la démocratie politique et économique ainsi que l'économie sociale de marché.

La nouvelle option idéologique ainsi levée, le VI^{ème} Congrès extraordinaire tenu du 21 au 25 juillet 2011, a intégré les principes de la social-démocratie dans les documents fondamentaux du Parti.

La conséquence pratique en a été la révision du mode d'organisation et de fonctionnement du Parti conformément aux exigences de la nouvelle doctrine.

La mue idéologique opérée opportunément par le Parti épouse harmonieusement les ajustements nécessaires qui, dans une économie libérale, s'imposent pour donner au Parti Congolais du Travail les outils politiques de son action salvatrice au service des valeurs de paix, de justice, de tolérance et d'unité nationale que prône le Président du Parti, Président du Comité Central du Parti, le

Camarade **Denis SASSOU-N'GUESSO**, valeurs sans lesquelles, le développement socio-économique de notre pays serait une pure utopie.

Toutefois, la nouvelle architecture organisationnelle et fonctionnelle du Parti Congolais du Travail peut, chaque fois, être revisitée en tant que de besoin en tenant compte des évolutions.

Eu égard à ce qui précède, le Parti Congolais du Travail proclame sa ferme volonté de mettre en pratique les engagements suivants :

- Réaffirmer et promouvoir les principes et les valeurs de la social-démocratie ;
- Consolider les acquis pour un développement durable au Congo ;
- Produire, gérer et redistribuer rationnellement et équitablement la richesse nationale ;
- Inventer le futur pour arrimer, sans cesse, le Congo à la modernité ;
- Œuvrer pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme ;
- Promouvoir des partenariats avec des partis au plan national et international ;
- Intérioriser et promouvoir les valeurs et principes du panafricanisme ;
- Valoriser le capital humain ;
- Assurer une communication efficiente.

DES ENGAGEMENTS

ENGAGEMENT N°1 : REAFFIRMER ET PROMOUVOIR LES PRINCIPES ET LES VALEURS DE LA SOCIAL-DÉMOCRATIE

Ayant adopté la social-démocratie comme guide doctrinal pour son action publique, le Parti Congolais du Travail s'engage à traduire dans les faits, les principes et valeurs essentiels et universels ci-après :

1. Faire du suffrage universel le moyen exclusif de conquête du pouvoir et de l'acceptation de la défaite la clause de la civilité politique à promouvoir ;
2. Participer à l'exercice de la démocratie pluraliste, avec la préférence de l'élection démocratique comme mode de sélection et de légitimation des gouvernants ;
3. Abandonner l'appropriation intégrale par l'État ou la socialisation des moyens de production et d'échange par l'adoption d'un modèle d'économie sociale de marché qui combine une économie de marché libre et ouverte avec une dimension sociale, l'État devant jouer un rôle central mais limité, principalement pour encadrer le bon fonctionnement du marché, y garantir la concurrence, la stabilité des prix et corriger certains excès du marché ;
4. Organiser une économie sociale de marché et la régulation de la production publique et privée afin de défendre les intérêts des employés, des consommateurs et des petites et moyennes

entreprises par l'action syndicale, la sauvegarde du salaire minimum ainsi que l'encadrement des conditions de travail et du climat des affaires ;

5. Valoriser la recherche scientifique et technologique ainsi que les résultats qui en découlent, afin de permettre à la société d'en tirer des bénéfices concrets sur les plans économique, social, culturel et technologique ;
6. Contribuer à la satisfaction des revendications sociales à travers les réformes, par le moyen de la modération politique, le compromis, la négociation entre l'État et les partenaires sociaux ;
7. Promouvoir un État qui protège la population d'un ensemble de risques liés aux différents aspects de la vie en communauté ;
8. Promouvoir un service public de qualité qui donne les mêmes chances à tous, notamment en matière d'éducation, de santé et d'accès aux services sociaux de base ;
9. Garantir la promotion des valeurs de liberté, de respect des droits humains, de justice sociale et de solidarité, de paix et d'unité nationale ;
10. Promouvoir et défendre la laïcité républicaine ;
11. Contrôler l'immigration ;
12. Tolérer le multiculturalisme ;
13. Orienter et canaliser les investissements tant publics que privés pour prévenir les excès du capitalisme ;

14. Mettre en relief le rôle déterminant de l'État dans l'impulsion du changement social ;
15. Conduire une politique étrangère basée sur le respect réciproque, le partenariat mutuellement avantageux, la promotion des valeurs démocratiques, la défense des droits de l'homme et la concertation ;
16. Travailler à la transformation progressive du modèle libéral, en inscrivant la question sociale au cœur des préoccupations de l'action politique.

Les principes et valeurs énoncés ci-dessus sont des aspirations transversales qui révèlent la capacité d'adaptation de la social-démocratie à chaque époque qu'elle traverse. Cette posture fondée sur le réalisme a fait de la social-démocratie un véritable outil de mobilisation des énergies pour la transformation sociale, sans révolution violente, au moyen des réformes.

ENGAGEMENT N°II : CONSOLIDER LES ACQUIS POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

La promotion des valeurs considérées comme favorables au développement, à savoir : le travail, la rigueur, la discipline, la responsabilité, la conscience, la probité, l'esprit d'entreprise, la volonté de réussir, le goût de l'effort soutenu et l'amour de la patrie, requiert la mise en place des conditions propices à un développement durable.

Aussi, l'action du Parti Congolais du Travail, fondée sur la social-démocratie, devra favoriser l'accomplissement des principes suivants :

1. La paix, la sécurité et l'unité nationale

Pour la préservation de la paix, de la sécurité et de l'unité nationale, le Parti Congolais du Travail s'attellera à promouvoir le règne de l'État de droit, la justice impartiale, le droit à l'épanouissement et à la prospérité pour chaque citoyen, le sentiment d'appartenance à la même nation, la solidarité et la cohésion nationale, le dialogue dans la sincérité, la tolérance et le pardon entre compatriotes.

2. La stabilité politique et institutionnelle

Le Parti Congolais du Travail reste persuadé que l'idéal de tout Gouvernement est d'inscrire son action dans la durée. Une telle ambition pour se matérialiser doit avoir pour socle, la paix, la stabilité politique et institutionnelle, le renforcement de l'État de droit et de la démocratie, l'approfondissement de la décentralisation.

3. La bonne gouvernance publique

Rationaliser l'État, c'est continuer de réorganiser ses structures, outils et méthodes d'intervention, en recherchant la plus grande efficacité dans la gestion de la société en général et en particulier dans la conduite des politiques économiques et sociales de la nation.

Rationaliser l'État, c'est réorganiser les administrations publiques en fonction de ses missions régaliennes ; c'est aussi réformer ses outils d'action.

Rationaliser l'État, c'est réorganiser l'ensemble des instruments de régulation, qu'ils soient des administrations centrales ou des agences spécialisées de régulation des activités socio-économiques. Cette réorganisation devra tenir compte à la fois des attentes réelles du plus grand nombre de personnes (morales et /ou physiques) concernées et de ce qui se fait le mieux dans les mêmes domaines à travers le monde.

La relance de l'économie passe par le rétablissement à court terme et au niveau le plus élevé possible, des grands équilibres macroéconomiques. Elle appelle la modification profonde de la structure de l'économie, une croissance régulière et la création des emplois. Elle doit s'appuyer sur un capital humain bien préparé, sur des financements appropriés et sur des infrastructures de base viables et en nombre. Il s'agit de rétablir les grands équilibres macroéconomiques, notamment de corriger les déficits interne et externe, c'est-à-dire une redéfinition de la politique fiscale, une évolution du mode de gestion des ressources naturelles, une maîtrise des dépenses publiques.

4. L'équipement du pays en infrastructures de base viables

Pour conduire la République du Congo au développement, il est fondamental de l'émailler en infrastructures de base. De tout temps, le Parti Congolais du Travail a inlassablement œuvré pour la réalisation des infrastructures indispensables à la fois à l'essor économique du Congo et à l'amélioration du cadre de vie des congolais.

Depuis le rétablissement de l'ordre constitutionnel en 2002, les municipalisations accélérées ont conduit au désenclavement et permis l'interconnexion des quinze (15) départements du pays.

Ainsi, le Parti Congolais du Travail demeure convaincu de la nécessité de poursuivre l'œuvre de l'édification d'un Congo moderne en le dotant des infrastructures, base de tout développement durable.

5. La protection de l'environnement

Le Parti Congolais du Travail conçoit l'exigence existentielle de protection de l'environnement comme une synthèse positive entre la nécessité de capitaliser les ressources naturelles pour répondre aux multiples besoins des générations présentes et celle de préserver les mêmes ressources au profit des générations futures.

Le Parti Congolais du Travail pense, en outre, que la protection de l'environnement doit être compatible avec l'efficacité économique et l'équité sociale. Il est par conséquent nécessaire de diffuser largement la culture de la protection de l'environnement, de mettre en

œuvre des actions concrètes, de participer aux instruments internationaux et régionaux y afférents et de renforcer la législation et la réglementation sur l'environnement.

ENGAGEMENT N°III : PRODUIRE, GÉRER ET REDISTRIBUER RATIONNELLEMENT ET EQUITABLEMENT LA RICHESSE NATIONALE

Le Parti Congolais du Travail s'engage à tout mettre en œuvre afin de densifier la richesse nationale et d'assurer la gestion de celle-ci suivant les lois et règlements en vigueur.

Dans cette optique, le Parti Congolais du Travail est déterminé à combattre, avec acharnement, les antivaleurs qui ont pour noms entre autres : la corruption, la concussion, le détournement des fonds, la fraude, le vol des biens, mais aussi l'ethnocentrisme, le népotisme, le favoritisme, le harcèlement. Ces antivaleurs sont à éradiquer des administrations et établissements publics et privés, car ils génèrent la pauvreté et retardent le développement du pays.

Ayant compris que la redistribution est nécessaire à l'équité et à la stabilité sociale, le Parti Congolais du Travail mettra en œuvre des mécanismes par lesquels les ressources et les richesses nationales seront réallouées dans le but de réduire les inégalités socio-économiques.

ENGAGEMENT N°IV : INVENTER LE FUTUR POUR ARRIMER SANS CESSE LE CONGO À LA MODERNITÉ

Le Parti Congolais du Travail s'engage à garantir un avenir prospère à notre pays. Pour ce faire, il s'engage à :

1. Faire de la prospective le noyau central des politiques publiques

La prospective est une démarche de réflexion sur l'avenir et d'exploration des futurs possibles (les « futuribles »), qui vise à éclairer les décisions et les actions collectives en intégrant les enjeux du temps long. Dans ce cadre, il est opportun de créer un centre d'études prospectives du Parti. Il s'agit d'un outil important de réflexion stratégique, au regard des multiples défis de notre Parti et de notre pays. Le Centre d'Études Prospectives sera un vecteur indispensable pour promouvoir les modèles économiques et sociaux dans le cadre de la social-démocratie.

2. Valoriser la recherche scientifique et technologique, les beaux-arts et les belles lettres

La valorisation de la recherche scientifique peut être définie comme l'ensemble des activités ayant pour but d'augmenter la valeur des résultats de la recherche scientifique et, plus généralement, de mettre en valeur les connaissances. La valorisation ne se résume pas uniquement à l'exploitation commerciale des résultats de la recherche. Elle s'appuie également sur le déploiement et l'échange des connaissances dans tous les domaines du savoir. Il est aussi

nécessaire de redynamiser la vie culturelle dans notre pays. Cela passe par l'édification de nouvelles infrastructures de la culture, la formation aux métiers de la culture, la promotion et le développement des produits culturels et le renforcement du dispositif juridique de valorisation et d'accompagnement de la culture.

3. Ériger les principes de précaution, de responsabilité et d'espérance en principes fondamentaux de l'action publique

- **Le principe de précaution** signifie que si les conséquences d'un acte ne sont pas totalement connues mais que l'on juge qu'elles pourraient être majeures et négatives ou irréversibles, alors il est préférable de s'abstenir. Ce principe peut aussi être appliqué par le biais d'une anticipation préventive, ou la volonté d'agir avant d'avoir la preuve scientifique qu'il est nécessaire de le faire, parce qu'un délai supplémentaire s'avérerait finalement plus coûteux pour la société et la nature et, à long terme, égoïste et injuste pour les générations à venir.
- **Le principe de responsabilité** est un concept éthique qui guide l'action des décideurs en tenant compte des conséquences, notamment à long terme et envers les générations futures et sur l'environnement. Le principe de responsabilité est au cœur des réflexions sur le développement durable et les enjeux environnementaux. Le principe de responsabilité repose sur l'idée

que chaque individu doit assumer la responsabilité de ses actes en anticipant leurs conséquences.

- **Le principe Espérance** remet en cause toute idée de système, tout système culminant en une idée : il s'ouvre sur le futur de l'homme et du monde. Tel est le sens de l'affirmation de ce principe que la sécularisation de la religion permet d'identifier comme celui de l'Espérance. Le principe Espérance affirme que c'est l'espoir qui pousse l'homme à agir et à se projeter vers un avenir meilleur.

4. Instituer deux Prix du Président de la République :

- Un prix au profit des meilleurs élèves et étudiants.
- Un prix pour récompenser les travaux originaux et innovants d'invention sectorielle du futur.

ENGAGEMENT N°V : ŒUVRER POUR L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DE LA FEMME

Il ne peut y avoir de développement durable sans l'inclusion des femmes. Les femmes occupent une place centrale dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD). Leur autonomisation constitue une condition *sine qua non* pour des progrès tangibles dans tous les secteurs. Le Parti Congolais du Travail s'engage à mettre en place des politiques bien conçues ainsi qu'à renforcer le dispositif juridique en faveur de la promotion de l'égalité

des sexes et de l'autonomisation de la femme à tous les niveaux, ainsi que sa participation à tous les niveaux de décision de la vie publique.

ENGAGEMENT N°VI : PROMOUVOIR DES PARTENARIATS AVEC DES PARTIS AU PLAN NATIONAL ET INTERNATIONAL

Depuis sa création en 1969, le Parti Congolais du Travail a toujours entretenu des liens d'amitié avec les partis alliés au plan national et de coopération avec d'autres partis, de par le monde, qui partagent ses idéaux et valeurs.

Conscient de son histoire et résolument préoccupé par l'avenir, le Parti Congolais du Travail s'engage à promouvoir la coopération avec d'autres partis amis à l'échelle internationale et à nouer des alliances au niveau national.

ENGAGEMENT N°VII : INTÉRIORISER ET PROMOUVOIR LES VALEURS ET PRINCIPES DU PANAFRICANISME

Le panafricanisme est cette flamme toujours vivante, née dans la douleur de l'esclavage, nourrie par la résistance au colonialisme et portée aujourd'hui par les inspirations impétueuses des nouvelles générations qui entendent se battre pour une Afrique maîtresse de son destin, solidaire et ouverte à l'universel.

Depuis sa création en 1969, le Parti Congolais du Travail est de tous les combats du panafricanisme. Ainsi, il activement œuvré à l'émancipation des peuples africains, aux côtés d'autres forces politiques au plan régional et/ou continental.

Considérant que le panafricanisme reste une promesse de dignité, de liberté et d'avenir, le Parti Congolais du Travail s'engage à interioriser et promouvoir les valeurs et principes du panafricanisme, tant au niveau de ses structures nationales qu'au niveau de ses relations sur le plan international.

ENGAGEMENT N° VIII : VALORISER LE CAPITAL HUMAIN

Le Parti Congolais du Travail s'engage à investir dans le développement du capital humain, en assurant le bien-être des citoyens à travers une éducation de qualité, des formations professionnelles adaptées aux besoins de la société et une offre de santé de qualité.

Il s'engage également à promouvoir la créativité, l'innovation et la participation active de tous à la vie économique, sociale et politique.

Dans le même esprit, le Parti Congolais du Travail s'engage à œuvrer pour le renforcement des politiques d'insertion sociale, culturelle et professionnelle des jeunes, afin de prévenir et combattre la délinquance juvénile, et de transformer cette énergie en une force positive pour le développement national.

ENGAGEMENT N°IX : ASSURER UNE COMMUNICATION EFFICIENTE

En vue de faire valoir son opinion, le Parti Congolais du Travail déploie une communication efficiente en son sein et avec ses alliés.

A ce titre, il :

1. met en place un système de communication offensif, persuasif, dissuasif et mobilisateur. Celui-ci fait recours à des supports et à des canaux efficaces et dynamiques dont l'objectif est d'atteindre toutes les couches sociales ;
2. assoit la communication du Parti sur des études sociologiques et psychologiques des milieux ciblés ;
3. utilise les langues accessibles à tous pour la diffusion des messages du Parti (notamment les langues nationales) ;
4. applique toutes les formes modernes de marketing politique, notamment dans le cadre des campagnes électorales, sur toute l'étendue du territoire national ;
5. occupe de façon permanente le terrain politique à travers les animations, colloques, conférences, réunions et sensibilisations dans les sièges du Parti.

Les membres du Parti Congolais du Travail s'engagent à observer la présente Charte.

Fait à Brazzaville, le 30 décembre 2025

Le Congrès